

Enseignants du supérieur (ESAS PRAG-PRCE), le SNPTES-UNSA soutient le mouvement de contestation

LE SNPTES RÉCLAME PLUS D'ÉQUITÉ POUR NOS COLLÈGUES ENSEIGNANTS

Depuis plusieurs mois, les établissements d'enseignement supérieur sont le théâtre d'un mouvement social qui réunit, autour de nos collègues ESAS, une partie de la communauté universitaire et, notamment, le SNPTES.

Ce mouvement prend ses racines dans un malaise ancien exacerbé, récemment, par la décision de notre ministère de ne plus aligner la prime d'enseignement supérieur (PES) des ESAS sur celle de nos collègues enseignants-chercheurs (RIPEC).

Le SNPTES ne vient pas de découvrir cette injustice ou, de manière plus large, la situation inique de nos collègues enseignants, il a ainsi développé, dans plusieurs écrits, ce malaise (voir le communiqué : « Les Prag-Prce, soutiers de l'enseignement supérieur¹ »).

Le SNPTES appelle donc la communauté universitaire à soutenir les légitimes revendications des enseignants de l'enseignement supérieur.

Le SNPTES revendique ainsi pour nos collègues enseignants affectés dans l'enseignement supérieur :

- une **meilleure considération** ;
- une révision du **temps de travail** (meilleure prise en compte des fonctions annexes et des activités de recherche) ;
- une amélioration des **conditions de travail** et, en particulier, **la remise en cause de « l'abattage »** qui consiste à assurer plusieurs fois de suite le même cours d'une heure ou d'une heure trente (par exemple) ;
- des possibilités réelles de **bénéficier d'un avancement ou d'une promotion** ;
- **un alignement total des primes sur le RIPEC** ;
- des décharges permettant de mener des **activités de recherche afin de, notamment, renforcer le lien enseignement/recherche** ;
- des possibilités élargies, pour les agrégés ou les certifiés, **de devenir enseignants-chercheurs, chercheurs ou ingénieurs ITRF-ITA** ;
- le moyen, sur la base du volontariat, d'**intervenir parallèlement dans l'enseignement supérieur des lycées publics** (CPGE, BTS, prépa ATS, DCG, etc.) ;
- la possibilité élargie de pouvoir être enseignant-chercheur associé ;
- le fait de ne plus être oubliés lors de l'attribution des **missions en métropole, en outre-mer ou à l'étranger** ;
- une plus large **intégration des PRAG-PRCE aux équipes de direction** des composantes et établissements ;
- etc.

Choisy-le-Roi, le 14 septembre 2023

¹ https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=14411